

statistiques en bref

Observatoire de la culture et des communications du Québec

LES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART DES MUSÉES, ENTREPRISES ET INSTITUTIONS EN 2002-2003

PAR CHRISTINE ROUTHIER
CHARGÉE DE PROJET, OCCQ

Ce bulletin présente les résultats de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec, 2002-2003*. Ces nouvelles statistiques complètent et mettent à jour celles qui avaient été publiées dans *Statistiques en bref* numéro 3 (février 2004) au sujet des acquisitions de 2001-2002.

Les statistiques présentées dans ce bulletin ont été obtenues en compilant de l'information recueillie auprès de 61 établissements du Québec :

- 33 institutions muséales^{1,2};
- 23 entreprises qui possèdent une collection d'art et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres sur une base régulière³ (y compris des sociétés d'État);
- 4 grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art;
- le ministère de la Culture et des Communications qui gère la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement⁴ (politique dite « du 1 % ») et qui a fourni des données relatives aux acquisitions d'œuvres d'art public des 112 établissements touchés par la Politique en 2002-2003.

Les données recueillies concernent donc au total 172 établissements acquéreurs d'œuvres d'art. Ces données ont été amassées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au cours de l'été 2004 à l'aide d'un questionnaire postal. Les établissements répondants ont indiqué combien d'œuvres d'art originales⁵ ils avaient acquies au cours de l'exercice financier 2002-2003⁶, et quelles étaient les caractéristiques de ces œuvres. Les 61 établissements à qui l'ISQ a expédié un questionnaire ont tous répondu à l'enquête, mais il faut noter que certains d'entre eux ont indiqué qu'ils n'avaient acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.

1. Regroupe essentiellement des musées, auxquels s'ajoutent quelques arthothèques et centres d'exposition possédant une collection d'art.

2. À partir de la liste de toutes les institutions muséales du Québec, nous avons retenu un groupe de 33 institutions susceptibles d'acquies des œuvres d'art sur une base régulière.

3. Ces entreprises ont été ciblées avec l'aide de spécialistes des arts visuels au Québec.

4. Sont assujettis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement tous les projets de construction de 150 000 \$ et plus entrepris par le gouvernement du Québec, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État.

5. Aux fins de l'enquête, une œuvre d'art originale est définie ainsi : exemplaire premier et unique d'une œuvre d'art visuel (peinture, sculpture, dessin, verre d'art, etc.), cet exemplaire ayant été produit par l'artiste auteur de l'œuvre et portant généralement sa signature. Sont considérés comme des œuvres originales les exemplaires produits en série limitée (lithographies, photographies, etc.), lorsque chaque exemplaire de la série est numéroté et signé de la main de l'artiste. Sont aussi considérés comme des œuvres originales les exemplaires d'une œuvre d'art à imagerie virtuelle comme une vidéo d'art ou une œuvre numérique.

6. Les dates de début et de fin de cet exercice financier varient selon les établissements. Pour chaque établissement, il s'agissait d'un exercice financier complet (12 mois) s'étant terminé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003.

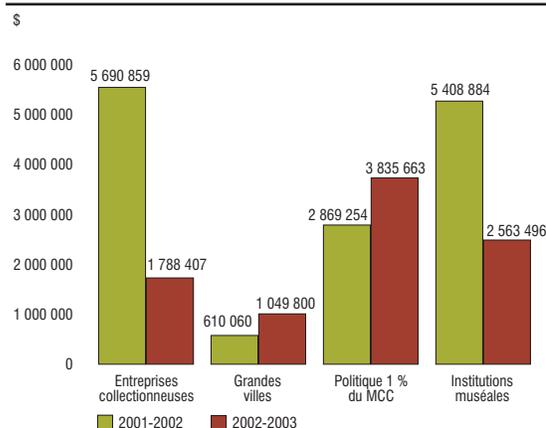
UNE BAISSÉ DES ACHATS PAR RAPPORT À 2001- 2002

En 2002-2003, les 172 établissements examinés par l'Observatoire ont acheté 1 304 œuvres d'art d'une valeur totale de 9 237 366 \$. Cette dépense représente une baisse de 37 % par rapport aux achats de l'année précédente (qui totalisaient 14 579 057 \$). Le prix moyen d'une œuvre achetée est de 7 084 \$, comparativement à 10 340 \$ en 2001-2002. Précisons d'emblée que les œuvres d'art public représentent 54 % de la valeur totale des achats.

Le tableau 1 illustre la répartition de la somme de 9,2 millions de dollars entre les différentes catégories d'établissements examinés lors de l'enquête. On constate que la plus grosse part des dépenses est attribuable à la politique « du 1 % » (3,8 millions de dollars) et aux institutions muséales (2,6 millions). Les entreprises collectionneuses ont, quant à elles, acheté pour 1,8 million de dollars d'œuvres d'art et les quatre grandes villes interrogées, pour 1,0 million.

Par rapport à l'année précédente, la valeur des achats faits en vertu de la politique « du 1 % » a augmenté de 34 %, tandis que les dépenses des entreprises et des institutions muséales ont diminué de 69 % et de 53 % respectivement (figure 1). Soulignons cependant que, bien qu'elles aient dépensé moins qu'en 2001-2002, les institutions muséales ont acheté plus d'œuvres (722 en 2002-2003 comparativement à 560 en 2001-2002).

Figure 1
Achats d'œuvres d'art par les établissements collectionneurs, Québec, 2001-2002 et 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 1

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, Québec, 2001-2002 et 2002-2003

	Unité	2001-2002	2002-2003	Variation
Entreprises collectionneuses¹				
Établissements interrogés ²	n	22	23	...
Œuvres achetées	n	732	442	- 39,6
Valeur des achats	\$	5 690 859	1 788 407	- 68,6
Prix moyen des œuvres achetées	\$	7 774	4 046	- 48,0
Grandes villes³				
Établissements interrogés ²	n	3	4	...
Œuvres achetées	n	21	18	- 14,3
Valeur des achats	\$	610 060	1 049 800	72,1
Prix moyen des œuvres achetées	\$	29 050	58 322	100,8
Politique « du 1 % »⁴				
Établissements acquéreurs	n	64	112	...
Œuvres achetées	n	97	122	25,8
Valeur des achats	\$	2 869 254	3 835 663	33,7
Prix moyen des œuvres achetées	\$	29 580	31 440	6,3
Institutions muséales⁵				
Établissements interrogés ²	n	31	33	...
Œuvres achetées	n	560	722	28,9
Valeur des achats	\$	5 408 884	2 563 496	- 52,6
Prix moyen des œuvres achetées	\$	9 659	3 551	- 63,2
Ensemble des établissements				
Établissements ²	n	120	172	...
Œuvres achetées	n	1 410	1 304	- 7,5
Valeur des achats	\$	14 579 057	9 237 366	- 36,6
Prix moyen des œuvres achetées	\$	10 340	7 084	- 31,5

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des sociétés d'État.

2. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art au cours d'une année donnée.

3. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.

4. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (politique dite « du 1 % ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.

5. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Où achète-t-on les œuvres?

Les établissements interrogés par l'Observatoire devaient répartir leurs achats selon qu'ils avaient été faits auprès de vendeurs du Québec ou établis hors Québec. Ils devaient aussi répartir ces achats selon le type de vendeurs avec qui ils avaient fait affaire : artistes producteurs des œuvres achetées, marchands d'art ou autres vendeurs (encans-bénéfices, particuliers ou successions, par exemple).

Les résultats montrent qu'au total, 81 % des dépenses des établissements collectionneurs ont été faites auprès de vendeurs établis au Québec⁷. Cette proportion dépasse celle qu'on a enregistrée l'année précédente (74 %) (tableau 2). Cela n'est guère étonnant puisqu'on peut supposer que, dans un contexte de diminution des dépenses, les établissements collectionneurs ont délaissé quelque peu les œuvres coûteuses achetées sur le marché international, pour se concentrer sur les produits des vendeurs « locaux ». L'écart entre le prix moyen des œuvres achetées hors Québec (14 211 \$) et celui des œuvres achetées au Québec (6 348 \$) est en effet plus faible qu'en 2001-2002.

De qui achète-t-on les œuvres?

Sur les 9,2 millions de dollars dépensés au total, 62 % (5,7 millions) est consacré à des achats faits directement auprès des artistes producteurs des œuvres et 34 % (3,2 millions) est consacré à des achats faits auprès des marchands d'art⁸. Les 4 % restants (328 874 \$) représentent des achats faits auprès d'autres vendeurs (par exemple des particuliers, des successions ou des encans-bénéfices) (tableau 3). La part des achats effectués directement auprès des artistes peut sembler élevée, mais elle est en partie attribuable à l'importance des achats d'art public⁹ par rapport au total.

La répartition des dépenses selon le type de vendeur n'est pas la même pour toutes les catégories d'établissements interrogés. Ainsi, dans le cas de la politique « du 1 % » et des grandes villes, c'est la totalité des œuvres qui sont achetées auprès des artistes producteurs. Les entreprises collectionneuses, elles, n'effectuent que 14 % de leurs dépenses auprès des artistes (comparativement à 55 % en 2001-2002) et 78 % auprès des marchands d'art. Enfin, pour ce qui est des institutions muséales, les œuvres

Tableau 2

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs¹, selon l'origine des vendeurs concernés, Québec, 2001-2002 et 2002-2003

	2001-2002			2002-2003		
	n	\$	% ²	n	\$	% ²
Établissements ³	120			172		
Œuvres achetées	1 410	14 579 057	100,0	1 304	9 237 366	100,0
Auprès de vendeurs établis au Québec	1 355	10 786 415	74,0	1 182	7 503 619	81,2
Auprès de vendeurs établis hors Québec	55	3 792 642	26,0	122	1 733 747	18,8
Prix moyen des œuvres achetées		10 340			7 084	
Auprès de vendeurs établis au Québec		7 960			6 348	
Auprès de vendeurs établis hors Québec		68 957			14 211	

1. Comprend des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière, des grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art, les établissements ayant acquis des œuvres en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement gérée par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que des institutions muséales qui acquièrent des œuvres d'art sur une base régulière.

2. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).

3. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art au cours d'une année donnée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

7. L'origine du vendeur, dont il est question ici, ne doit pas être confondue avec celle de l'œuvre achetée ou de l'artiste. Les achats faits auprès de vendeurs établis au Québec ne sont pas forcément des achats d'œuvres québécoises, et les achats faits auprès de vendeurs établis hors Québec ne sont pas non plus nécessairement des achats d'œuvres étrangères.

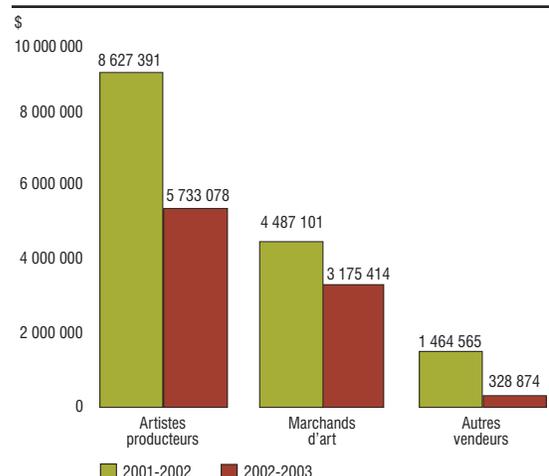
8. Les marchands d'art incluent les galeries d'art commerciales, des firmes d'encan, des courtiers en art, des boutiques de musées et d'autres établissements qui vendent des œuvres d'art originales.

9. Les œuvres d'art public sont généralement achetées directement auprès de l'artiste producteur, sans passer par l'intermédiaire du marchand qui pourrait représenter cet artiste.

achetées directement auprès des artistes représentent 23 % des dépenses (comparativement à 37 % en 2002-2003) et celles qui ont été achetées auprès des marchands d'art, 69 %.

Le tableau 3 montre que, lorsque les entreprises et les institutions muséales font affaire directement avec les artistes producteurs, c'est pour acheter des œuvres qui sont en moyenne moins coûteuses que celles qu'ils achètent auprès de marchands d'art.

Figure 2
Achats d'œuvres d'art faits par les établissements collectionneurs auprès de différents types de vendeurs, Québec, 2001-2002 et 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 3

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon le type de vendeur concerné, Québec, 2002-2003

	Entreprises collectionneuses ¹		Grandes villes ²		Politique « du 1% » ³		Institutions muséales ⁴		Ensemble des établissements		
	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	% ⁵
Établissements ⁶	23		4		112		33		172		
Œuvres achetées	442	1 788 407	18	1 049 800	122	3 835 663	722	2 563 496	1 304	9 237 366	100,0
Auprès des artistes producteurs	162	257 140	18	1 049 800	122	3 835 663	391	590 475	693	5 733 078	62,1
Auprès de marchands d'art	196	1 399 293	0	0	0	0	79	1 776 121	275	3 175 414	34,4
Auprès de vendeurs autres ⁷	84	131 974	0	0	0	0	252	196 900	336	328 874	3,6
Prix moyen des œuvres achetées		4 046		58 322		31 440		3 551		7 084	
Auprès des artistes producteurs		1 587		58 322		31 440		1 510		8 273	
Auprès de marchands d'art		7 139			22 483		11 547	
Auprès de vendeurs autres ⁷		1 571			781		979	

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des sociétés d'État.
2. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
3. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (politique dite « du 1 % ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
4. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.
5. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).
6. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.
7. Particuliers, successions, encans-bénéfices, etc.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Quels genres d'œuvres achète-t-on?

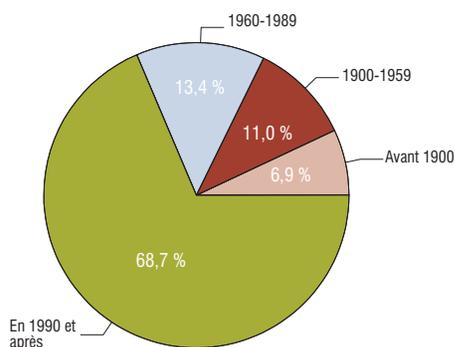
Nous avons demandé aux établissements de répartir les œuvres qu'ils avaient achetées dans différentes catégories relatives à leur date de création, à leur discipline artistique, à leur prix et au lieu de résidence des artistes. Les renseignements recueillis permettent de constater, comme le montrent les figures 3, 4 et 6, que l'essentiel des sommes dépensées sert à acheter de l'art public, de la peinture et des œuvres sur papier, que l'on privilégie les œuvres d'artistes établis au Québec et les œuvres créées depuis 1960.

L'époque des œuvres

Sur les 1 304 œuvres achetées par l'ensemble des établissements, on en trouve 22 qui datent d'avant 1900 (tableau 4). Ce type d'œuvres est évidemment coûteux : leur prix moyen est de 28 873 \$. On trouve aussi 85 œuvres datant de 1900 à 1959, qui ont été payées en moyenne 11 915 \$. Sans surprise, on constate que, parmi les achats, les œuvres créées depuis 1990 sont les plus nombreuses (842). Ces œuvres récentes affichent un prix moyen qui peut sembler élevé (7 542 \$), mais qui s'explique par la présence des œuvres d'art public dans cette catégorie.

Figure 3

Répartition de la valeur des achats d'œuvres d'art des établissements collectionneurs selon l'époque des œuvres achetées, Québec, 2002-2003



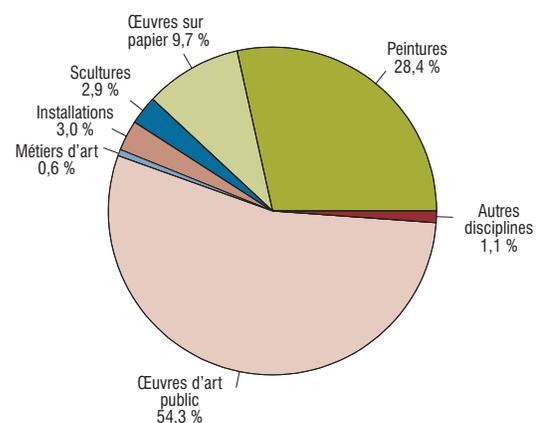
Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Les types d'œuvres

Près des deux tiers des 1 304 œuvres achetées par l'ensemble des établissements sont des œuvres sur papier (tableau 5). Cependant, ces 830 œuvres sur papier, dont le prix moyen est relativement bas (1 078 \$), ne représentent que 9,7 % des dépenses totales. L'essentiel des dépenses a été consacré aux 157 œuvres d'art public, qui accaparent 54 % du budget d'achat et qui ont coûté en moyenne 31 934 \$, ainsi qu'aux 209 peintures, payées 12 537 \$ en moyenne. Tous les autres types d'œuvres (sculpture, installation, métier d'art, art textile, vidéo d'art, etc.), au nombre de 135, ne représentent que 7,6 % des dépenses totales.

Figure 4

Répartition de la valeur des achats d'œuvres d'art des établissements collectionneurs selon la discipline des œuvres achetées, Québec, 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 4

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs¹, selon l'époque des œuvres, Québec, 2002-2003

	n	\$	% ²
Établissements ³	172		
Œuvres achetées	1 304	9 237 366	100,0
Œuvres créées avant 1900	22	635 216	6,9
Œuvres créées entre 1900 et 1959 inclusivement	85	1 012 776	11,0
Œuvres créées entre 1960 et 1989 inclusivement	355	1 238 903	13,4
Œuvres créées en 1990 et après	842	6 350 471	68,7
Prix moyen des œuvres achetées		7 084	
Œuvres créées avant 1900		28 873	
Œuvres créées entre 1900 et 1959 inclusivement		11 915	
Œuvres créées entre 1960 et 1989 inclusivement		3 490	
Œuvres créées en 1990 et après		7 542	

1. Comprend des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière, des grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art, les établissements ayant acquis des œuvres en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement gérée par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que des institutions muséales qui acquièrent des œuvres d'art sur une base régulière.

2. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).

3. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Tableau 5

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs¹, selon la discipline des œuvres, Québec, 2002-2003

	n	\$	% ²
Établissements ³	172		
Œuvres achetées	1 304	9 237 366	100,0
Peintures	209	2 620 194	28,4
Œuvres sur papier	830	894 519	9,7
Sculptures	40	269 991	2,9
Installations	29	278 819	3,0
Œuvres de métiers d'art	21	59 944	0,6
Œuvres d'art public	157	5 013 644	54,3
Autres disciplines	18	100 255	1,1
Prix moyen des œuvres achetées		7 084	
Peintures		12 537	
Œuvres sur papier		1 078	
Sculptures		6 750	
Installations		9 614	
Œuvres de métiers d'art		2 854	
Œuvres d'art public		31 934	
Autres disciplines		5 570	

1. Comprend des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière, des grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art, les établissements ayant acquis des œuvres en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement gérée par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que des institutions muséales qui acquièrent des œuvres d'art sur une base régulière.

2. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).

3. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Le prix des œuvres

Le tableau 6 montre la répartition des œuvres dans les différentes fourchettes de prix. Ce tableau permet d'abord de constater que les œuvres coûteuses sont très prisées des établissements collectionneurs : ces derniers ont consacré 71 % de leur budget total à l'achat de 91 œuvres de 25 000 \$ et plus. Le reste du budget (29 %) a permis d'acheter 1 213 œuvres!

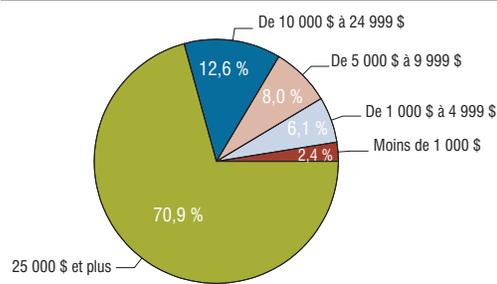
Les œuvres de moins de 1 000 \$ (payées 301 \$ en moyenne) représentent la moitié des 1 304 œuvres achetées en 2002-2003 et elles n'accaparent que 2,4 % du budget (figure 5).

En fait, la tendance est très nette : plus on monte dans l'échelle des tranches de prix, plus la part des dépenses consacrée à cette tranche augmente et plus le nombre d'œuvres achetées diminue (tableau 6). Ce schéma de dépense (qui peut sembler aller de soi mais qui n'est pas le seul possible) s'explique notamment par le fait que, pour les entreprises ou les musées, il n'est pas judicieux

de s'encombrer de milliers d'œuvres à faible prix : on préfère des achats peu nombreux, mais de grande valeur. Les acheteurs gèrent donc leur budget de manière à acquérir le maximum de ces œuvres coûteuses, mais sans toutefois ignorer les œuvres à prix faible ou moyen, qui ont leur attrait propre et sont intéressantes au sein d'une collection équilibrée.

Figure 5

Répartition de la valeur des achats d'œuvres d'art des établissements collectionneurs selon le prix des œuvres achetées, Québec, 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 6

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon le prix des œuvres, Québec, 2002-2003

	Entreprises collectionneuses ¹		Grandes villes ²		Politique « du 1 % » ³		Institutions muséales ⁴		Ensemble des établissements		
	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	% ⁵
Établissements ⁶	23		4		112		33		172		
Œuvres achetées	442	1 788 407	18	1 049 800	122	3 835 663	722	2 563 496	1 304	9 237 366	100,0
Œuvres payées moins de 1 000 \$	224	126 576	x	x	0	0	517	96 334	746	224 910	2,4
Œuvres de 1 000 \$ à 4 999 \$	145	282 897	x	x	14	56 091	119	219 130	281	561 918	6,1
Œuvres de 5 000 \$ à 9 999 \$	49	314 860	x	x	33	231 866	34	192 275	116	739 001	8,0
Œuvres de 10 000 \$ à 24 999 \$	x	x	x	x	24	395 312	29	355 712	70	1 165 098	12,6
Œuvres de 25 000 \$ et plus	x	x	x	x	51	3 152 394	23	1 700 045	91	6 546 439	70,9
Prix moyen des œuvres achetées		4 046		58 322		31 440		3 551		7 084	
Œuvres payées moins de 1 000 \$		565		x		...		186		301	
Œuvres de 1 000 \$ à 4 999 \$		1 951		x		4 007		1 841		2 000	
Œuvres de 5 000 \$ à 9 999 \$		6 426		x		7 026		5 655		6 371	
Œuvres de 10 000 \$ à 24 999 \$		x		x		16 471		12 266		16 644	
Œuvres de 25 000 \$ et plus		x		x		61 812		73 915		71 939	

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des sociétés d'État.
2. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
3. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (politique dite « du 1 % ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
4. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.
5. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).
6. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.

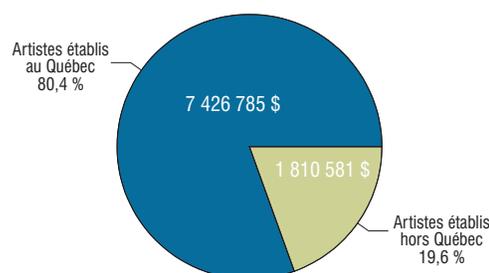
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Le lieu de résidence des artistes

Dans l'ensemble, les établissements collectionneurs privilégient les œuvres d'artistes établis au Québec : ces œuvres « québécoises » représentent 80 % des dépenses totales. Cependant, les œuvres « québécoises » qui ont été achetées sont des œuvres en moyenne moins chères (6 326 \$) que les œuvres créées par des artistes établis hors Québec (13 928 \$) (tableau 7).

Soulignons que la proportion des dépenses consacrée aux œuvres créées par des artistes établis au Québec varie considérablement selon les types d'établissements. Dans le cas des grandes villes et de la politique « du 1 % », 100 % des dépenses sont consacrées à l'achat d'œuvres « québécoises ». Chez les institutions muséales, cette proportion est de 63 % et, chez les entreprises collectionneuses, elle est de seulement 51 %.

Figure 6
Répartition de la valeur des achats d'œuvres d'art des établissements collectionneurs selon le lieu de résidence des artistes ayant créé les œuvres achetées, Québec, 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 7

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon le lieu de résidence de l'artiste, Québec, 2002-2003

	Entreprises collectionneuses ¹		Grandes villes ²		Politique « du 1 % » ³		Institutions muséales ⁴		Ensemble des établissements		
	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	% ⁵
Établissements ⁶	23		4		112		33		172		
Œuvres achetées	442	1 788 407	18	1 049 800	122	3 835 663	722	2 563 496	1 304	9 237 366	100,0
Œuvres créées par des artistes établis au Québec	386	918 772	18	1 049 800	122	3 835 663	648	1 622 550	1 174	7 426 785	80,4
Œuvres créées par des artistes établis hors Québec	56	869 635	0	0	0	0	74	940 946	130	1 810 581	19,6
Prix moyen des œuvres achetées		4 046		58 322		31 440		3 551		7 084	
Œuvres créées par des artistes établis au Québec		2 380		58 322		31 440		2 504		6 326	
Œuvres créées par des artistes établis hors Québec		15 529			12 715		13 928	

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des sociétés d'État.
2. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
3. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (politique dite « du 1 % ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
4. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.
5. Il s'agit de la répartition de la valeur des achats (et non du nombre d'œuvres).
6. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art en 2002-2003.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Les acquisitions des musées : 85 % provient des dons

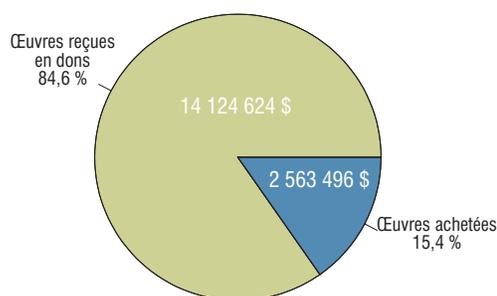
Nous avons vu que les 33 institutions muséales interrogées lors de l'enquête ont acheté ensemble 722 œuvres d'art pour 2,6 millions de dollars en 2002-2003. Mais ces achats ne représentent pas l'essentiel des acquisitions des musées, lesquelles prennent surtout la forme d'œuvres reçues en dons. En fait, les œuvres achetées ne constituent que 15 % de la valeur des acquisitions faites par les institutions muséales en 2002-2003 (figure 7).

Comme le montre le tableau 8, en 2002-2003, les institutions muséales ont acquis au total 5 254 œuvres d'une valeur totale de 16,7 millions de dollars. Cela représente une baisse de 28 % par rapport à leurs acquisitions de l'année précédente, dont la valeur atteignait 23,1 millions.

En 2002-2003, les dons reçus par les institutions muséales ont été plus nombreux (4 532 œuvres) que l'année précédente (3 325 œuvres), mais leur valeur totale est moindre : 14,1 millions de dollars, comparativement à 17,7 millions en 2001-2002, soit une baisse de 20 %.

Figure 7

Répartition de la valeur des œuvres d'art acquises par 33 institutions muséales, Québec, 2002-2003



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 8

Œuvres d'art acquises par les institutions muséales¹, Québec, 2001-2002 et 2002-2003

	2001-2002			2002-2003		
	n	\$	% ²	n	\$	% ²
Établissements interrogés ³	31			33		
Œuvres acquises	3 885	23 146 549	100,0	5 254	16 688 120	100,0
Œuvres achetées	560	5 408 884	23,4	722	2 563 496	15,4
Œuvres reçues en dons	3 325	17 737 665	76,6	4 532	14 124 624	84,6
Valeur moyenne des œuvres acquises		5 958			3 176	
Prix moyen des œuvres achetées		9 659			3 551	
Valeur moyenne des œuvres reçues en don		5 335			3 117	

1. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.

2. Il s'agit de la répartition de la valeur des acquisitions (et non du nombre d'œuvres acquises).

3. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art au cours d'une année donnée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête permettent aussi de constater que les dons faits aux institutions muséales proviennent essentiellement du Québec. Sur les 14,1 millions de dollars que représentent les œuvres reçues en dons, 87 % (soit 12,3 millions de dollars) est attribuable à des donateurs du Québec. Contrairement à ce qu'on remarquait en 2001-2002, les œuvres qui proviennent de donateurs établis au Québec ont une valeur moyenne plus basse (2 795 \$) que celles dont les donateurs sont établis hors Québec (13 513 \$) (tableau 9).

Tableau 9

Œuvres d'art reçues en dons par les institutions muséales¹ selon l'origine des donateurs concernés, Québec, 2001-2002 et 2002-2003

	2001-2002			2002-2003		
	n	\$	% ²	n	\$	% ²
Établissements interrogés ³	31			33		
Œuvres reçues en dons	3 325	17 737 665	100,0	4 532	14 124 624	100,0
Œuvres reçues de donateurs du Québec	2 524	16 086 643	90,7	4 396	12 286 817	87,0
Œuvres reçues de donateurs hors Québec	801	1 651 022	9,3	136	1 837 807	13,0
Valeur moyenne des œuvres reçues en don		5 335			3 117	
Œuvres reçues de donateurs du Québec		6 373			2 795	
Œuvres reçues de donateurs hors Québec		2 061			13 513	

1. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.

2. Il s'agit de la répartition de la valeur des dons (et non du nombre d'œuvres reçues en dons).

3. Notons que certains des établissements interrogés lors de l'*Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec* peuvent n'avoir acquis aucune œuvre d'art au cours d'une année donnée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les acquisitions d'œuvres d'art au Québec*.

La version PDF de ce document est consultable
à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca/observatoire.

Ce bulletin est conçu par l'Observatoire de
la culture et des communications du
Québec.

Pour tout renseignement, veuillez
communiquer avec Christine Routhier
(418) 691-2414, poste 3053 ou
christine.routhier@stat.gouv.qc.ca

Observatoire de la culture et des communications

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2414
Télécopieur : (418) 643-4129

ISSN : 1708-9182

© Gouvernement du Québec